



La Municipalité du canton de Saint-Camille est présentement en étude préliminaire pour l'implantation d'un réseau d'égouts reliant les demeures éligibles dans le périmètre urbain du village.

Ce communiqué a pour but d'informer les citoyens et citoyennes sur l'avancement du dossier ainsi que sur les grandes étapes à venir.

Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent?

2015 ▶ Analyse de la contamination des puits privés

L'analyse de la firme Pluritech démontre qu'il y a un risque de contamination de puits privés dans le périmètre urbain à cause de fosses septiques non conformes à la réglementation ou vétustes.

2019 ▶ Étude de faisabilité

Une étude de faisabilité est nécessaire pour pouvoir faire une demande d'aide financière dans le programme gouvernemental PRIMEAU, qui permettrait de financer une bonne partie du projet.

La firme CIMA+ entreprend cette étude et établit différentes options pour l'établissement d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées dans le périmètre urbain :

Réseau d'eaux usées

- # 1 - Raccordement au réseau de Wotton
- # 2 - Site de traitement au nord-ouest (terrain privé)
- # 3 - **Site de traitement au sud-ouest (terrain privé)***
- # 4 - Site de traitement rue Miquelon (terrain privé)

À ce moment, la Municipalité n'avait pas encore fait l'acquisition du terrain pour le futur développement domiciliaire.

Réseau d'eau potable

- # 1 - Branchement sur le réseau de Wotton
- # 2 - Puits à 3 km au nord-est
- # 3 - Puits à 3 km au sud-est

* **Option identifiée comme la plus plausible selon l'étude de faisabilité et initialement retenue par le conseil municipal.**

2020 ▶ Étude préliminaire et forum citoyen

L'étude préliminaire comprend une étude environnementale phase 1 du terrain ainsi qu'une caractérisation écologique. Ces études permettent de déterminer le site de la station des eaux usées ainsi que le type de technologie utilisée pour le traitement de ces eaux (étang aéré, Bionest, etc.).

Lors du forum citoyen de novembre 2020, la Municipalité présente à la population sa planification stratégique, son projet d'expansion du périmètre urbain et son projet d'égout. L'idée d'utiliser le terrain privé au sud-ouest pour y installer un site de traitement des eaux y est annoncée.

Le propriétaire du terrain en question n'avait pas été avisé au préalable de cette démarche. Il demande au conseil municipal d'étudier d'autres options, dont celle d'installer le site de traitement des eaux sur le terrain du futur développement domiciliaire qui vient d'être acquis par la Municipalité.

2022 ▶ Nouvelles étude environnementale et caractérisation écologique

La Municipalité retourne donc à la table à dessin. Elle analyse présentement la possibilité d'établir la station d'épuration des eaux usées à la limite nord du terrain destiné au futur développement domiciliaire. Une nouvelle étude environnementale et une autre caractérisation écologique sont menées sur ce site. Ces études devaient être faites à cet endroit, de toute manière, en vue du développement domiciliaire. Les résultats devraient être obtenus bientôt. Au terme de ces études, le conseil choisira l'emplacement du site de la station des eaux usées.

Qu'est-ce qui s'en vient?

→ Révision de l'étude préliminaire

Au terme de la nouvelle étude de faisabilité, celle-ci devra être révisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'étude de faisabilité sera bonifiée suivant leurs commentaires et demandes.

→ Rencontre de la population

La Municipalité invitera par la suite la population à une consultation citoyenne, lorsqu'elle aura toutes les informations pour répondre à toutes les questions. Le projet et ses coûts seront présentés et détaillés. Les citoyens et citoyennes auront à ce moment une idée des coûts reliés à un tel projet.

→ Règlement d'emprunt et appui

La Municipalité devra probablement se doter d'un règlement d'emprunt pour un projet d'envergure comme celui-ci. Lors d'un règlement d'emprunt, un avis public de demande d'approbation référendaire doit être publié et les personnes habiles à voter peuvent se prononcer sur le projet. Si le nombre de signatures requises pour une demande d'approbation référendaire est atteint, le conseil municipal fera le choix de tenir un référendum ou d'abandonner le projet.

Et ensuite?

Si les citoyens et citoyennes se montrent en faveur du projet, celui-ci se poursuivra. Il est difficile à cette étape-ci de prévoir un échéancier réaliste. Les dates suivantes (entre parenthèses) sont estimées et ne doivent pas être considérées officielles.

→ Plans et devis (2023)

→ Entente avec le Ministère des transports du Québec (2023)

→ Lancement de l'appels d'offres de construction (2024)

→ Travaux (2025)

Qui fait quoi?

- La firme **Techni-Consultant** accompagne la Municipalité par du soutien professionnel technique depuis le début du projet d'égout;
- La firme **Shellex** est celle qui a gagné l'appel d'offres pour l'étude préliminaire du projet d'égout;
- La firme **PBK Coopérative ingénieure** est celle qui a fait l'étude préliminaire phase 1 et la caractérisation écologique du terrain acquis par la Municipalité;
- La **Fédération québécoise des municipalités** (FQM) nous accompagnera dans la conception du développement domiciliaire et les consultations publiques à cet effet.

